TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B1/B1V

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS		BAREME
Connaissances générales			
Y a t-il une différence apparente entre un jeu de barres hors tension et un jeu de barres sous tension ?	NON		1
Le temps de passage du courant électrique dans le corps humain a-t-il de l'importance ?	OUI	C'est la quantité d'énergie qui tue !	1
Un monteur laisse tomber un outil métallique dans une armoire présentant des pièces nues, accessibles et sous tension. Ce monteur court-il un risque :			
 de brûlure? de projections de particules? d'inhelation de con projet ? 	OUI OUI OUI		1 1
- d'inhalation de gaz nocifs ? En cas d'accident d'origine électrique, quelle est la première opération à	001		1
effectuer: - secourir la victime - couper ou faire couper le courant - donner l'alerte	NON OUI NON	UTE C 18-510 annexe IV	1
A partir de quelle tension le courant électrique alternatif devient-il dangereux: - en milieu sec ? - sur chantier extérieur ?	50V	(décret du 14/11/88) Le chantier extérieur est considéré comme un lieu humide.	1 1
En courant alternatif, quelles sont les limites des domaines de tension: - du domaine BT - du domaine HT - du domaine TBT		de 51 à 1000 volts Au dessus de 1000 volts De 0 à 50 volts	1 1 1
Un dispositif différentiel à courant résiduel (DDR) à haute sensibilité de 30 mA protège :			
les outils électriques ?les personnes utilisant ces outils ?les installations électriques ?	NON OUI NON	Décret du 14/11/88	1
Environnement -Voisinage			
Vous vous approchez d'une installation en 400 V alternatif dans un local réservé aux électriciens, à partir de quelle distance des pièces nues accessibles et sous tension, devez-vous prendre des précautions particulières ? - 1 m ?	NON		1
- 0,5 m? - 0,3 m?	NON OUI	UTE C 18-510 §2.5.1	

Vous êtes sur une plate-forme élévatrice, vous approchez d'une canalisation			
aérienne isolée, à partir de quelle distance devez-vous prendre certaines			
précautions :			
- à partir de 3 m ?	NON	Vrai si le réseau est situé hors local réservé aux électriciens et si pièces	1
- à partir de 1 m ?		nues sous tension. (UTE C 18-510 §6.3.1)	
- 0,3 m?		UTE C 18-510 §6.6.2	
Quels sont les dispositifs ou équipements qui permettent d'éliminer les risques dus	001	012 0 10 010 3010.2	
au voisinage?		UTE C 18-510 §6.2	
- la consignation de l'ouvrage voisin ?	OUI	012 0 10 310 30.2	1
- la mise en place d'écrans ?	OUI		1
- le port de gants isolants ?	OUI		1
Quel(s) dispositif(s) permet de supprimer temporairement le voisinage en BTA?	001		-
- plaque de tôle épaisse mise à la terre ?	OUI	la plaque est mise à la terre et si sa mise en place est possible sans risque	1
- nappe en plastique isolant normalisé ?		(UTE C 18-510 §2.5.5)	1
Habilitations	331	(CTD C TO CTO (SHOTE)	•
Quel est le document principal qui vous précise les instructions de sécurité ?			
- la norme NFC 15-100	NON		
- les prescriptions UTE C 18-510		UTE C 18-510 (ou UTE C 18-540)	1
- le règlement interne de l'entreprise	NON	01L C 10 310 (0tt C 10 340)	
L'habilitation doit-elle être précédée d'une formation ?		UTE C 18-510 §3	1
Vous êtes salarié de l'entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation :	001	01L C 10 310 §3	1
- le formateur en sécurité ?	NON		
- l'employeur professionnel utilisateur ?		UTE C 18-510 §3.2.1	1
- le client ?	NON	01L C 10 310 §3.2.1	
Vous êtes intérimaire et vous travaillez dans une entreprise, qui doit vous délivrer	11011		
une habilitation :			
- le formateur en sécurité ?	NON		
- l'employeur professionnel utilisateur ?		UTE C 18-510 §3.2.3	1
- le client ?	NON		
- l'agence d'intérim?	NON		
L'habilitation est-elle :			
- la désignation de l'employeur sur un chantier électrique	NON		
- la reconnaissance d'une qualification professionnelle ?	NON		1
- la reconnaissance, par votre employeur, de votre capacité à travailler en sécurité ?		UTE C 18-510 §3.2.1	
Quelle est la lettre caractérisant le domaine de tension des ouvrages sur lesquels		-	
vous pouvez travailler ou intervenir :			
- ouvrages du domaine TBT ?	В	UTE C 18-510 §3.2.4.1	1
- ouvrages du domaine BT ?	В	UTE C 18-510 §3.2.4.1	1
- ouvrages du domaine HTA ?	Н	UTE C 18-510 §3.2.4.1	1

D'après référentiel édition du 30/06/00

Quel est l'indice NUMERIQUE (s'il existe, sinon écrire Abs) définissant le niveau			
de l'habilitation :			
- d'un non électricien	0		1
- d'un électricien exécutant	1		1
- d'un chargé d'intervention	Abs	Mais deuxième lettre R	1
- d'un chargé de travaux	2		1
- d'un chargé de consignation	Abs	Mais deuxième lettre C	1
- d'un chargé d'exploitation	Abs	Non habilité dans sa charge (UTE C 18-510 §2.1.2)	1
Quelle 2 ^{ème} LETTRE indique que le titulaire a été formé pour travailler au	V		1
VOISINAGE de pièces électriques nues, accessibles et sous tension en BT?			1
Que faut-il en plus de l'habilitation pour participer à un travail ?		Etre désigné pour effectuer le travail (UTE C 18-510 §3.3.2 et §3.4)	1
L'habilitation H1 recouvre-t-elle l'habilitation B1 ?	NON	UTE C 18-510 §3.2.5	1
Pour travailler à 0,2 m d'une barre nue accessible, sous tension 230 V alternatif,			
vous devez être :			
- habilité B0V ?	OUI	(UTE C 18-510 §3.2.5)	1
- habilité B1V ?	OUI		
- non habilité et non surveillé par une personne habilitée ?	NON		
Avec une habilitation B1V pouvez-vous travailler hors tension sur un ouvrage BT	NON	(UTE C 18-510 §3.2.5)	1
au voisinage d'un ouvrage HT nu accessible et sous tension ?			1
L'habilitation B1V permet-elle de travailler hors tension sur un ouvrage BT au	OUI	Si le câble a été reconnu en bon état par le chargé de travaux en accord	1
voisinage d'un câble HT isolé sous tension ?		avec le chargé d'exploitation.	1
Quelle est l'habilitation de la personne chargée :			
- des travaux ?		Le chargé de travaux (UTE C 18-510 § 3.3)	1
- des interventions ?	BR	Le chargé d'interventions (UTE C 18-510 §3.3)	1
Habilité B1V pouvez-vous :			
- effectuer des manœuvres de consignation en BT commandées par un chargé de	OUI	(UTE C 18-510 §3.3.2, §4 3 1 , §8 1)	1
consignation ?			
- recevoir une "attestation de consignation" et la signer ?		Seuls les chargés de travaux peuvent le faire (510 §4.3.1.1)	1
Habilité pouvez-vous être désigné surveillant de sécurité électrique en BT ?		(UTE C 18-510 §3.3.6)	1
Un dépannage électrique en présence de tension BT peut-il être effectué par un	NON	Il faut être habilité BR. Par ailleurs il doit pouvoir être secouru en cas de	1
électricien habilité B1V seul ?		nécessité. (UTE C 18-510 §3.4 et §6.4.2)	1
Exécution de travaux hors-tension			
Qui est responsable de la sécurité COLLECTIVE sur le chantier :			
- chacune des personnes ?	NON	Mais toutes les anomalies doivent être signalées (UTE C 18-510 §2.1.4)	1
- le chargé de travaux ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.4)	1
- le chargé d'exploitation ?	NON		
Qui doit vérifier le bon état des matériels et des outillages collectifs ?		Le chargé de travaux ou le chargé d'intervention (UTE C 18-510 §2.1.4 et §4.4.2)	1
Sur le chantier, chacun est-il responsable de sa propre sécurité ?	OUI	Code du travail art. L 230-3 et 510-3.3.2. Cependant ces dispositions n'affectent pas le principe de la responsabilité des employeurs et du chef d'établissement.	1

Qui est responsable du port des protections individuelles ?		Chaque utilisateur avant emploi. Toute anomalie doit être signalée au "chargé de travaux" (UTE C 18-510 §4.5).	1
Avant toute opération sur des installations BT mises hors tension, la vérification			
d'absence de tension commandée par le chargé de travaux est-elle :			1
- obligatoire	OUI	(UTE C 18-510 §4.1.4)	1
- facultative	NON		
Le fonctionnement du Vérificateur d'Absence de Tension doit-il être vérifié:			
- avant la VAT ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.1.4 et annexe V-A7)	1
- après la VAT?	OUI	L'appareil peut tomber en panne pendant la VAT	
La mise en court-circuit et à la terre protège:			
- des risques d'induction ?	OUI	Protection contre des tensions résiduelles possibles sur des câbles de	1
- des retours de tension intempestifs (groupe électrogène, moteur avec charge		grandes longueurs (UTE C 18-510 §4.8.1)	
entraînante) ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.1.4.1 et §4.1.4.2)	1
Une mise à la terre commence par la connexion du dispositif :			
- sur la partie électrique la plus proche ?	NON		1
- sur le circuit de terre ?	OUI	(UTE C 18-510 annexe V-A9)	1
- indifféremment ?	NON		
Sur un câble électrique isolé, les mises à la terre et en court-circuit (MALT et CCt)			
sont posées:			
- aux points de séparation de l'ouvrage sur lequel l'opération est effectuée ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.1.4.2)	1
- au plus près de part et d'autre de la zone de travail ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.1.4.2)	1
Peut-on éviter de mettre en place les MALT et CCt :			
- en HTA ?	NON		1
- sur un long câble BTA, sans tension induite ni ré alimentation ?	NON	(UTE C 18-510 §4.1.4.1)	1
Qui a la responsabilité du balisage de la zone de travail :			
- le chargé d'exploitation ?	NON		
- le chargé d'intervention ?	OUI	(UTE C 18-510 §72.2)	1
- le chargé de consignation ?	NON		
- le chargé des travaux?	OUI	(UTE C 18-510 §4.4.3)	
Vous n'avez reçu aucun ordre spécifique, vous rencontrez un balisage, vous			
devez- le considérer comme :			
- une limite à ne franchir que sur ordre du chargé des travaux ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.5)	1
- une limite à ne pas franchir seul ?	OUI		1
Vous travaillez dans une zone de travail balisée. Un de vos outils tombe à			
l'extérieur de cette zone entre balisage et parties électriques en service. Que faites-			
vous?			1
- vous franchissez le balisage ?	NON		1
- vous coupez le courant et ensuite franchissez le balisage ?	NON		
- vous en parlez à votre chargé de travaux ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.5)	

D'après référentiel édition du 30/06/00 Page 4/

En cas d'orage, dans quel(s) cas faut-il arrêter les travaux sur une installation alimentée par un réseau ? - aérien et raccordé en souterrain ? - souterrain et raccordé en aérien ? - souterrain et raccordé en souterrain ?	OUI OUI NON	(UTE C 18-510 §4 9)	1
Quelle précaution INDISPENSABLE faut-il prendre avant d'ouvrir le secondaire d'un transformateur de courant en service ?		Soit consigner le circuit sur lequel il est monté, soit assurer la mise en court-circuit préalable du secondaire. (UTE C 18-510 §9.7)	1
La permutation de deux fils sur la plaque à bornes d'une pompe est-il une opération d'ordre électrique ?	OUI	(UTE C 18-510 §2.4.1.1)	1
Existe-t-il un moyen sûr d'identifier UN câble électrique isolé parmi d'autres câbles non repérés ?		Dans l'état actuel des techniques c'est le moyen DESTRUCTIF (coupe câble ou pique câble)	1
En présence de tension 400 V pouvez-vous débrancher la bobine sous tension d'un contacteur « normal secours » alimenté en fils de 2.5 mm²?	NON	C'est le rôle du chargé d'intervention (habilitation BR)	1
Suite à la fusion d'un fusible aM 10A, que faites-vous : - le remplacer par un fusible aM de même calibre de votre propre initiative ? - rechercher la cause sur ordre du chargé d'interventions ? - le remplacer par un fusible gI de 30A ?		Sur consigne (UTE C 18-510 §7.5.1) C'est le domaine du chargé d'intervention (UTE C 18 510§7.5.1)	1 1 1
Quelles sont les conditions pour qu'une personne habilité B1 puisse mesurer une intensité à la pince ampèremétrique sur un conducteur BT ?		Il faut que l'opérateur travaille soit sur instruction, soit sous la direction d'un B2 ou d'un BR (UTE C 18-510 §8.2.1.1)	1